

Délibération n°2020-02

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 3 juillet 2020 à 13h00
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1;

Vu les statuts, modifiés, de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et notamment les articles 14 et 38.

Considérant qu'un Conseil académique plénier organisant l'élection d'un.e vice-président.e en charge de la formation et de la vie étudiante n'a pas pu se tenir le 29 juin 2020 à défaut de quorum.

Considérant qu'un nouveau Conseil académique plénier a été convoqué le 3 juillet 2020 à 13h00 pour organiser l'élection d'un.e vice-présidente en charge de la formation et de la vie étudiante et que celui-ci a pu valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents et représentés.

A pris la délibération suivante :

Objet : Élection d'un.e vice-président.e en charge de la formation et de la vie étudiante

À défaut d'obtention de la majorité absolue des suffrages des membres en exercice au premier tour, un second tour a été organisé.

À l'issue du second tour, Madame Marie-Karine LHOMMÉ est élue vice-présidente en charge de la formation et de la vie étudiante, à la majorité des suffrages exprimés.

Résultat des votes du second tour :

Nombre de présents et de représentés : 34

Pour : 24

Abstentions : 10

Fait à Lyon, le 6 juillet 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER